PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 13 juillet 2020 à 19 h 30 en huis clos et via visioconférence, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 127 233 – 1181, chemin du Lac-Thomas

La demande de dérogation mineure 2019-0012 vise à permettre, à l'égard de l'article 4.4 du règlement de zonage numéro 60-89-02, l'implantation d'un bâtiment complémentaire à une distance d'un (1) mètre ou plus de la ligne avant.

Considérant la tenue de la prochaine séance du conseil en huit-clos, cet avis public annonçant habituellement la possibilité à toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes, se transforme en une consultation écrite d'une durée de 15 jours. La directrice et secrétaire-trésorières vous invite donc à soumettre vos commentaires, par courriel, au info@saint-didace.com, au plus tars le 10 juillet 2020.

Donné à Saint-Didace,
ce 22ième jour de juin
de l'an deux mille vingt.

Chantale Dufort dg

Chantale Dufort
Directrice générale